

**CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
ET L'INJUSTICE AU RWANDA**

BP 141 Bruxelles 3

10 30 BRUXELLES - Tél/Fax:32.81/60.11.13

GSM: 0476.701.569

Bruxelles, le 22 septembre 2005.

Objet : *Le père Guy THEUNIS est
un otage et non un détenu.*

Monsieur Guy VERHOFSTADT
Premier Ministre du Royaume de Belgique
Rue de la Loi, n°16
1000 BRUXELLES

Monsieur le Premier Ministre,

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR)* a l'honneur de vous demander d'exiger la libération immédiate et sans conditions du père Guy THEUNIS pris en otage par un groupe terroriste tutsi qui domine le Front Patriotique Rwandais (FPR) et qui a pris le pouvoir par la force au Rwanda après le génocide de 1994 qu'il venait de déclencher. Ce groupe terroriste, qui est devenu expert en matière de prise d'otages, continue de prendre en otage les institutions officielles et la population du Rwanda. Nous y reviendrons plus loin.

Selon des sources journalistiques internationales, rapporté dans une dépêche de l'agence MISNA, le président rwandais Paul Kagame que vous avez rencontré – en marge du Sommet de l'Onu à New York – vous aurait assuré qu'il allait personnellement se pencher sur le dossier du Père Theunis **et qu'il n'était pas opposé à son transfert devant la magistrature belge. D'après les informations diffusées vendredi 16 septembre 2005 par la VRT, les ministres des affaires étrangères de la Belgique et du Rwanda, Monsieur Karel De GUCHT et Monsieur Charles MULIGANDE ont pris part à votre entrevue avec Kagame. Vous avez demandé au Président Paul KAGAME que le dossier du père Guy THEUNIS soit jugé sur les faits et le contenu en toute objectivité.** Vous savez aussi bien que nous que cette prise d'otage est basée sur de fausses accusations dont est victime globalement l'Eglise catholique du Rwanda que le FPR veut détruire. Donc on ne peut pas juger les faits et le contenu d'un dossier qui n'existent pas.

Permettez-nous, Monsieur le Premier Ministre, de vous mettre en garde contre toute tentative de tomber dans les pièges et de succomber au chantage planifiés contre les autorités belges par ce groupe terroriste du FPR dirigé par le Général Paul KAGAME. Selon le journal le Soir du vendredi 16/09/2005, « **la Belgique pourrait éventuellement juger le père Guy THEUNIS, mais peut-être contre une monnaie d'échange : le Rwanda désire en effet l'extradition présumés auteurs du génocide présents sur son territoire** ». Comment la Belgique pourra-t-elle juger un prêtre dont l'innocence est criante ? A moins que la justice belge apprenne à fonctionner comme la magistrature rwandaise qui est contrôlée et paralysée par le groupe terroriste FPR depuis plus de 11 ans.

Les véritables raisons de la prise en otage du père Guy THEUNIS consisteraient donc à forcer la Belgique de conclure des accords d'extradition avec le groupe terroriste FPR. Si la Belgique, qui a toujours été le maillon faible de l'Union Européenne grâce à la prétendue « neutralité » de ses dirigeants politiques, conclut un quelconque accord d'extradition avec le régime terroriste du Général Paul KAGAME, c'est tous les pays de l'Union Européenne qui tomberont dans ce

gigantesque complot dirigé contre les opposants politiques, les journalistes, les défenseurs des droits humains ainsi que tous les réfugiés Hutu éparpillés en Europe. A propos de cette neutralité, voici ce qu'en dit Monsieur Elie WIESEL : « **Il faut prendre parti. La neutralité favorise l'opresseur, jamais la victime. Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté** ». La neutralité et le silence des dirigeants belges ne peuvent en aucun cas faire libérer le père Guy THEUNIS pris en otage. Cette neutralité a favorisé le soutien politique et diplomatique ainsi que le financement aveugles de la Belgique et de l'Union Européenne en faveur du régime terroriste du FPR.

Un otage transformé en détenu monnayable:

Lorsqu'un terroriste irakien, tchéchène ou un membre d'Al Quaïda prend en otage un journaliste ou employé d'une agence humanitaire, tous les pays de l'Union Européenne crient au scandale et exigent sa libération immédiate. Les armées ou les forces spéciales américaines ou britanniques s'appêtent à intervenir pour libérer les otages et anéantir par force les terroristes preneurs d'otages.

Le père Guy THEUNIS a été victime d'un enlèvement terroriste qui a été transformé en arrestation puis en emprisonnement arbitraire. Cela veut dire que c'est un otage que le président rwandais Paul KAGAME tente de transformer en un détenu monnayable pour négocier des accords d'extradition contre des survivants Hutu exilés en Europe. Comme nous l'avons écrit au Ministre rwandais de la Justice le 11/09/2005, le procureur Emmanuel RUKANGIRA a été sollicité, comme d'habitude, par les chefs de la DMI pour couvrir leur acte terroriste avec un habillage judiciaire. Après cette mise en scène judiciaire, **l'otage Guy THEUNIS, fut accusé, par le procureur Emmanuel RUKANGIRA, d'incitation au génocide et de révisionnisme et négationnisme successif sur la base de sa participation à la revue Dialogue, dans laquelle il aurait reproduit des articles de la revue extrémiste Kangura.** Il est également accusé d'avoir propagé, à travers des fax envoyés en avril 1994, une fausse information sur ce qui se passait alors au Rwanda.

Depuis leur maison générale sise à Rome, les Missionnaires d'Afrique précisent que : « *La revue Dialogue était une revue d'information et de réflexion abordant tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, intéressant le Rwanda. La revue livrait des données brutes et des données de sens, ne défendait aucune idéologie et cherchait à promouvoir une politique de l'espérance. Ils soulignent en outre qu'aucun dossier d'accusation n'a été présenté en Belgique contre le Père Theunis, qui avait d'ailleurs séjourné librement au Rwanda une vingtaine de jours en septembre 2004* ».

Le terrorisme triomphant du président Paul KAGAME :

Après avoir exterminé ou emprisonné les opposants politiques intérieurs et exilé quelques opposants survivants, le chef d'Etat terroriste Paul KAGAME aura réussi là où les autres terroristes (islamistes tchéchènes, irakiens, Al-Quaïda, etc.) ont échoué : **un prêtre otage innocent transformé en monnaie d'échange contre des réfugiés innocents.** Le chantage du président Paul KAGAME a déjà fait marcher les autorités burundaises qui ont expulsé le 13 juin 2005 sans aucun remord plus de 10.000 demandeurs d'asile rwandais qui croyaient trouver refuge au Burundi.

Le Père Guy Theunis, est un prêtre catholique âgé de 60 ans. Ce membre de la Société des Missionnaires d'Afrique (SMA) a été arrêté arbitrairement à l'aéroport international de Kanombe à Kigali (au Rwanda) le mardi 6 septembre 2005 par la Directorate of Military Intelligence (DMI). Il était arrivé au Rwanda la veille (05/09/2005) en provenance de la République Démocratique du Congo (RDC) et se préparait à s'embarquer dans un avion de SN Brussels Airlines pour la Belgique. Il a été détenu à la Brigade Policière de Remera près de l'aéroport de Kanombe jusqu'à vendredi 9 septembre le jour où il a été transféré à la Prison Centrale de Kigali.

Ce n'est donc pas la justice rwandaise qui l'a arrêté mais la DMI qui est une structure reconnue comme terroriste par des rwandais et de nombreux observateurs et chercheurs étrangers. La DMI est une sorte de GESTAPO rwandaise et une véritable machine à tuer et à terroriser mise en place par

la junte militaire du Général Paul KAGAME. En outre la DMI est impliquée dans la majorité des assassinats, des crimes de torture, des emprisonnements arbitraires, des kidnappings et des disparitions forcées. La DMI est une structure terroriste qui sert à terroriser les magistrats, les ministres, les parlementaires, les autorités locales et tous les citoyens rwandais ainsi que des étrangers qui résident ou visitent le Rwanda. Elle est la principale source d'insécurité pour tous les rwandais.

Depuis le déclenchement de sa guerre de conquête du Rwanda le 1^{er} octobre 1990 et celle d'occupation du Congo Kinshasa en octobre 1996, les victimes de ce groupe terroriste FPR, le plus célèbre et le plus meurtrier de l'Afrique Centrale, se comptent par millions. **Le bilan des pertes en vies humaines est très lourd :**

- Plus de 2.500.000 de morts au Rwanda (dont environ entre 500.000 et 800.000 tutsi) selon les estimations des chercheurs indépendants ;
- Plus de 4.500.000 personnes massacrées par les militaires du FPR ou tuées en République Démocratique du Congo par les conséquences de la guerre d'occupation des armées Tutsi du Rwanda appuyées par celles du Burundi et de l'Ouganda;
- Plus de 200.000 réfugiés Hutu massacrés par les militaires du FPR entre octobre 1996 et mai 1997, selon le rapport d'une Commission d'enquête de l'ONU ;
- Cinq évêques catholiques assassinés par le groupe terroriste FPR (dont quatre étaient des évêques Hutu du Rwanda plus l'archevêque de Bukavu Mgr Christophe MUNZHIRWA assassiné le 29 octobre 1996 à Bukavu). Son successeur, Mgr Emmanuel KATALIKO, a été déporté de Bukavu et séquestré à BUTEMBO pendant plus de six mois. Il est mort subitement à ROME après sa libération par le groupe terroriste du FPR qui occupe la RDC. Des dizaines de prêtres et de religieuses catholiques ont été assassinés systématiquement par les militaires du FPR
- Quatre (4) chefs d'Etat assassinés en 8 ans, soit entre 1993 et 2001. Il s'agit du président Hutu burundais élu démocratiquement en juin 1993 et tué à Bujumbura par les militaires Tutsi burundais en octobre 1993. Les présidents Hutu, celui du Rwanda le Général Juvénal Habyarimana et celui du Burundi Monsieur Cyprien NTARYAMIRA, tués à Kigali par les terroristes Tutsi du FPR dans l'attentat terroriste aérien du 6 avril 1994. Le président congolais Joseph Désire KABILA assassiné à Kinshasa le 16 janvier 2001.
- Plusieurs personnalités et fidèles collaborateurs HUTU du FPR ont été systématiquement assassinés par les agents de la DMI que ce soit au Rwanda ou dans les pays africains (Le ministre de l'Intérieur Seth SENDASHONGA, le colonel Théoneste LIZINDE, Le président du Conseil d'Etat Richard NSANZABAGANWA, le président de la Cour de Cassation Lt Colonel Augustin CYIZA, l'ex-directeur de Banque Africaine Continentale du Rwanda Monsieur Pasteur DUSABE. Des commerçants Hutu assassinés au Kenya et en Ouganda, etc...

Une comparution mise en scène devant les Juridictions GACACA :

Le dimanche 11 septembre 2005, le père Guy THEUNIS a comparu devant le tribunal GACACA de la cellule UBUMWE dans le secteur Rugenge, dans la ville de Kigali.

Le Père Guy THEUNIS a comparu ce dimanche 11 septembre 2005 devant les juridictions participatives GACACA de la Cellule UBUMWE, Secteur RUGENGE, District NYARUGENGE, Mairie de la Ville de KIGALI. C'est dans cette localité que se trouve la Communauté des Missionnaires d'Afrique (dit communément CELA, Centre d'Etude des Langues) dont faisait partie le Père Guy THEUNIS jusqu'en avril 1994. Cette comparution du père Guy THEUNIS devant ce tribunal GACACA a été une mise en scène d'un véritable cinéma dont le scénario a été imaginé et écrit par les chefs de la Directorate of Military Intelligence (DMI).

Les séances de Gacaca dans la Cellule Ubumwe ont débuté vers 9h00 du matin sur le terrain de la Paroisse Ste Famille. Elles se sont déroulées en kinyarwanda (langue nationale) sauf deux témoins qui ont eu besoin d'un interprète en français et en anglais. Beaucoup de témoins à charge se sont relayés pour l'accuser de tous les maux : **collaborateur des génocidaires, ami des génocidaires, idéologue du génocide, génocidaire comme les autres, révisionniste, négationniste, tortionnaire, nazi, ennemi du FPR, etc...**

Certaines de ces accusations se réfèrent à son engagement comme journaliste de la Revue Dialogue que les accusateurs considèrent comme le canal de diffusion de l'idéologie génocidaire, parmehtu, entretenue par des génocidaires ou des Hutu power. Ces témoins à charge sont ceux qui ont travaillé ou vécu ensemble avec le Père Theunis ; d'autres sont ceux qui se sont improvisés comme chercheurs en génocide ou des journalistes « spécialistes » de l'idéologie du génocide. D'autres sont ceux qui ont entendu parler du Père Guy Theunis, qui se disent être rescapés de la Paroisse Sainte Famille et qui déclarent avoir vu le Père THEUNIS en compagnie des génocidaires durant toute la période du génocide. Ces témoins ignoraient que Theunis avait quitté le Rwanda le 13 avril 1994 !

L'historienne américaine et activiste des droits de l'homme de Human Rights Watch, Madame DESFORGES a été l'unique témoin à décharge à comparaître devant ce tribunal Gacaca. Avant de lever la séance, les juges ont placé le Père Theunis dans la première catégorie des planificateurs du génocide, passibles de la peine de mort si elles sont reconnues coupables. Ils ont ensuite transmis son dossier devant la justice conventionnelle.

Madame Alison Desforges a révélé à l'agence de presse Hironnelle l'essentiel de son témoignage devant le tribunal Gacaca de Kigali en faveur du prêtre belge dans ces termes :

« Le Père Theunis a expliqué qu'il s'était investi dans la défense des droits de l'homme au Rwanda durant les années ayant précédé le génocide (de 1994) en collaboration avec certaines organisations internationales, dont Human Rights Watch. Il a expliqué que j'étais, dans ce contexte, l'une des personnes qui avaient travaillé avec lui. Etant donné qu'il avait mentionné mon nom, je me suis sentie obligée de demander à intervenir pour confirmer ce qu'il avait dit. Si je n'avais pas accepté, l'on aurait pu penser qu'il n'avait dit pas la vérité. Je me suis donc levée pour dire qu'il avait dit la vérité, qu'il s'était impliqué en enquêtant sur les abus (commis) contre les Rwandais-les Tutsis ainsi que les Hutus et les Twas-, au cours des années qui ont précédé le génocide.

J'en ai également profité pour souligner que les tribunaux Gacaca devaient, conformément à la loi, se limiter aux événements qui se sont déroulés jusqu'à la fin de 1994, et pas après.

Certaines des preuves présentées concernaient des choses dont le Père Theunis aurait dites ou écrites après 1994. Et j'ai simplement fait remarquer que le tribunal ne pouvait pas se fonder sur ces éléments lors du jugement parce que tous ces éléments en dehors de la juridiction du tribunal n'étaient pas pertinents.

Le dernier point que j'ai soulevé était que l'incitation (à commettre le génocide) implique le fait de vouloir mobiliser la population à faire une action quelconque. Or dans ce cas précis, la prétendue preuve, dont des fax que le Père Theunis aurait signés et envoyés à ses supérieurs ecclésiastiques en Europe, sans intention de les distribuer en dehors de ce cercle limité, ne constitue pas pour moi une incitation. A ce moment, les juges sont intervenus pour me demander de conclure mon propos, et j'ai obtempéré ».

Quant à la crédibilité des tribunaux GACACA, Alison DESFORGES a déclaré : *« Au cours de ma dernière visite au Rwanda, j'ai eu l'occasion d'assister à deux sessions Gacaca, l'une concernant le Père Theunis, et l'autre, plusieurs jours plus tôt, un procès proprement dit. Je dirais que sur la base de ce que j'ai pu observer, ma première observation à savoir qu'il y aurait des variations en termes de qualité s'est avérée fondée, c'est à dire que le procès impliquant une autre*

personne, un Rwandais, m'a donné l'impression d'être plus objectivement conduit que celui du Père Theunis.

Cela dit, le procès du Père Theunis, même s'il est apparu comme une démonstration publique de grande envergure, lui a quand même permis de s'expliquer et de répondre aux accusations portées contre lui. Ce qui n'est pas toujours le cas à ce stade de Gacaca en phase accusatoire. En d'autres termes, c'était sans nul doute bon signe que le Père Theunis ait pu s'exprimer librement, et qu'il pouvait fort heureusement le faire en Kinyarwanda. Il a fait entendre sa voix très clairement et logiquement, de sorte que ceux qui étaient à l'audience pouvaient comprendre, s'ils le voulaient, ses points de vue sur les accusations pesant sur lui. Maintenant que le procès a été remis au parquet, tout ce que nous pouvons espérer est que les autorités judiciaires vont libérer le Père Theunis, au cas où les preuves s'avèrent insuffisantes. Il faut le faire comparaître devant des instances qui soient compatibles avec les normes internationales de justice car, après tout, le Rwanda dit être un gouvernement qui applique la loi, et il a adhéré à certaines conventions internationales sur la manière dont les individus doivent être jugés dans des systèmes judiciaires ».

Quand à l'impact de cette arrestation arbitraire sur les relations entre le Rwanda et la Belgique, Alison DESFORGES donne son point de vue : « Je pense que cette arrestation a déjà eu un impact considérable. Le Rwanda bénéficie d'un soutien énorme de la Belgique avec laquelle il a déjà signé un accord de coopération en matière judiciaire, surtout en ce qui concerne des questions en rapport avec le génocide. Pourtant, les autorités belges affirment qu'elles n'ont jamais été informées que les Rwandais préparaient un dossier contre le Père Theunis, qui est un citoyen belge. Elles ont été mises devant le fait accompli.

Cela paraît surprenant étant donné le degré de coopération qui existe déjà et qui a impliqué les mêmes personnes du bureau du procureur ayant joué un rôle dans la préparation du dossier contre le Père Theunis.

L'on ne peut donc pas dire que le parquet rwandais n'était pas au courant de l'existence de telles relations avec les autorités judiciaires belges car en fait l'une des personnes du bureau du procureur avait joué un rôle très important dans cette coopération avec les Belges ».

Les crimes terroristes du FPR pour détruire la Société civile :

Le père Guy THEUNIS n'est pas la première victime belge du groupe terroriste FPR. **Le 21 juillet 1998, deux pères blancs belges Jean Lefebvre et Marc François** ont été enlevés et séquestrés par de « prétendus rebelles Hutu » pendant plusieurs jours avant d'être libérés. Des sœurs canadiennes, espagnoles et rwandaises ont été kidnappées avant d'être libérées par des « prétendus rebelles » qui ont été identifiées plus tard comme des soldats du FPR.

- **Le 15 mars 1995, trois ONG belges de développement** (COOPIBO, Iles de paix et SOS-Faim) très proches et principaux bailleurs de fonds du *mouvement coopératif paysan rwandais* ont été expulsés afin d'appauvrir la paysannerie et anéantir le « Mouvement Coopératif » déjà initié à la démocratie et aux droits humains. Les membres des coopératives et les paysans progressistes, assassinés et pourchassés par le régime actuel, avaient suivi de nombreux séminaires de formation et de sensibilisation aux droits humains et à la démocratie organisés par le Centre IWACU (ONG d'appui au Mouvement coopératif) entre 1991 et 1994. **La volonté de harceler et de persécuter les témoins étrangers se manifeste par des faits suivants :**

- **Le 6 décembre 1995, 38 ONG humanitaires ont été expulsées et 18 suspendues.** Parmi elles, l'ONG « MEDECINS DU MONDE » dont trois médecins espagnols (le médecin **Manuel Madrazo Osuna, âgé de 42 ans, l'infirmière Maria Flores Sirena, 33 ans et le logisticien Luis Vatuena Gallego, 30 ans**) furent assassinés par le FPR dans la soirée du 18 janvier 1997 afin de contraindre tous les témoins gênants étrangers de quitter les campagnes et les villages rwandaises.

Le 4 février 1997 en commune Karengera (Cyangugu) le FPR a assassiné cinq observateurs des droits humains de la Mission du Haut Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme. Il s'agit de :

- **Sastra CHIM-CHAN, de nationalité Cambodgienne;**

- **Graham TURNBULL, de nationalité Britannique.**
- **Leurs interprètes rwandais, Jean Bosco MUNYANEZA et Aimable NSENGIYUMVA.**
- **Agrippin NGABO, Assistant rwandais** dans le cadre d'un projet de recensement de la population carcérale. *Certains témoignages affirment que les tueurs se seraient cachés dans les plantations de thé. La tête d'une des victimes a été coupée et a été retrouvée dans ces plantations.*

Le 30 juin 2004, après trois jours de débat, le Parlement rwandais a demandé au Gouvernement de dissoudre cinq organisations de la Société Civile en raison de leur prétendu soutien à des **idées génocidaires**. Il a aussi demandé qu'une action soit intentée contre certaines organisations non gouvernementales internationales actives au Rwanda. Ces organisations internationales sont accusées de soutenir les groupes locaux accusés de nourrir une idéologie génocidaire. Ce Parlement a aussi nommé les Pays-Bas et la France comme pays accordant un soutien à des organisations rwandaises qui ont une idéologie génocidaire. Dans le rapport parlementaire, des allégations ont aussi été portées contre plusieurs établissements d'enseignement secondaire et supérieur ainsi que les confessions religieuses. D'après les informations diffusées par Radio « Voice of America » le 11 octobre 2004, notre Centre a appris avec consternation l'emprisonnement arbitraire et massif des dizaines de directeurs, de professeurs et d'élèves des écoles secondaires du Rwanda. Certains de ces élèves étaient âgés de 5 ans en 1994 pendant le génocide rwandais !!

Vu le caractère arbitraire de l'emprisonnement du père THEUNIS, il y a lieu de se demander si les deux procès du génocide rwandais tenus devant la Cour d'Assises de Bruxelles n'étaient pas fondés sur de fausses accusations alimentés par les délateurs du FPR.

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'exiger la libération immédiate du père Guy THEUNIS et de refuser toute signature d'un accord d'extradition vers un pays où la magistrature ainsi que toutes les institutions officielles sont contrôlées et paralysées par la junte militaire du président Paul KAGAME. Cette junte militaire est constituée par un petit noyau de chefs militaires et politiques du FPR impliqués dans des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Comptant sur votre habituelle perspicacité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Centre, MATATA Joseph, Coordinateur.

CLIIR* : Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda est une association de défense des droits humains basée en Belgique, créée le 18 août 1995. Ses membres sont des militants des droits humains de longue date. Certains ont été actifs au sein d'associations rwandaises de défense des droits humains et ont participé à l'enquête CLADHO/Kanyarwanda sur le génocide de 1994. Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur les crimes du régime rwandais actuel, ils ont subi des menaces et ont été contraints de s'exiler à l'étranger où ils poursuivent leur engagement en faveur des droits humains.

De : News@hirondelle.org

Date : 15 septembre 2005 09:02:17 GMT+02:00

À : Geraldine.Faes@hirondelle.org

Cc : philippe_dahinden@hirondelle.org, dome@hirondelle.org, ledahu@hotmail.com, Webidta@hirondelle.org

Objet : RWANDA - GACACA / ALISON DES FORGES ESTIME QUE LE PRETRE BELGE ARRETE AU RWANDA EST INNOCENT (Interview)

FONDATION HIRONDELLE - AGENCE DE PRESSE HIRONDELLE A ARUSHA
TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

RWANDA/ GENOCIDE/ GACACA

ALISON DES FORGES ESTIME QUE LE PRETRE BELGE ARRETE AU RWANDA EST INNOCENT (Interview)

Arusha, 14 septembre 2005 (FH) - *La semaine dernière, un prêtre belge membre de la Congrégation des Pères blancs a été arrêté au Rwanda pour le rôle qu'il aurait joué dans le génocide de 1994. Il a été appréhendé à l'aéroport de Kigali alors qu'il s'apprêtait à s'envoler pour la Belgique.*

Le Père Guy Theunis était arrivé pour la première fois au Rwanda en 1970 où il avait travaillé comme journaliste. Il faisait partie de l'équipe éditoriale de la revue 'Dialogue'. Il est accusé d'incitation à la haine ethnique en prélude au génocide de 1994.

Le Père Theunis a comparu devant un des tribunaux semi- traditionnels Gacaca à Kigali. Ces tribunaux ont été mis sur pied il y a trois ans pour accélérer les procès de génocide.

L'historienne américaine et activiste des droits de l'homme Alison des Forges a été l'unique personne à comparaître pour la défense de l'homme d'église lors de l'audience. Avant de lever la séance, les juges ont placé le Père Theunis dans la première catégorie des planificateurs du génocide, passibles de la peine de mort si elles sont reconnues coupables. Ils ont ensuite transmis son dossier devant la justice conventionnelle.

Des Forges a révélé à l'agence de presse Hironnelle l'essentiel de son témoignage devant le tribunal Gacaca de Kigali en faveur du prêtre belge.

Hironnelle: Pourriez-vous résumer les points saillants que vous avez abordés lors de votre comparution pour la défense du Père Guy Theunis?

Alison Des Forges : Le Père Theunis a expliqué qu'il s'était investi dans la défense des droits de l'homme au Rwanda durant les années ayant précédé le génocide (de 1994) en collaboration avec certaines organisations internationales, dont *Human Rights Watch*. Il a expliqué que j'étais, dans ce contexte, l'une des personnes qui avaient travaillé avec lui.

Etant donné qu'il avait mentionné mon nom, je me suis sentie obligée de demander à intervenir pour confirmer ce qu'il avait dit. Si je n'avais pas accepté, l'on aurait pu penser qu'il n'avait dit pas la vérité. Je me suis donc levée pour dire qu'il avait dit la vérité, qu'il s'était impliqué en enquêtant sur les abus (commis) contre les Rwandais-les Tutsis ainsi que les Hutus et les Twas-, au cours des années qui ont précédé le génocide.

J'en ai également profité pour souligner que les tribunaux Gacaca devaient, conformément à la loi, se limiter aux événements qui se sont déroulés jusqu'à la fin de 1994, et pas après.

Certaines des preuves présentées concernaient des choses dont le Père Theunis aurait dites ou écrites après 1994. Et j'ai simplement fait remarquer que le tribunal ne pouvait pas se fonder sur ces éléments lors du jugement parce que tous ces éléments en dehors de la juridiction du tribunal n'étaient pas pertinents.

Le dernier point que j'ai soulevé était que l'incitation (à commettre le génocide) implique le fait de vouloir mobiliser la population à faire une action quelconque. Or dans ce cas précis, la prétendue preuve, dont des fax que le Père Theunis aurait signés et envoyés à ses supérieurs ecclésiastiques en Europe, sans intention de les distribuer en dehors de ce cercle limité, ne constitue pas pour moi une incitation.

A ce moment, les juges sont intervenus pour me demander de conclure mon propos, et j'ai obtempéré.

Hirondelle: Le Père Theunis est accusé, entre autres choses, d'avoir publié dans la revue 'Dialogue' des extraits de la revue extrémiste 'Kangura'. Qu'en pensez-vous ?

Alison Des Forges : La reprise d'un document n'est pas nécessairement une mauvaise chose, surtout dans le contexte d'une revue dont l'objectif est d'informer le monde sur un ensemble de points de vue. Dans ce cas j'ai essayé de vérifier si oui ou non la reprise de ces extraits avait effectivement eu lieu et sous quelle forme. J'ai contacté plusieurs individus dont ceux qui en avaient parlé dans leur témoignage dans le but d'obtenir des copies, mais personne ne pouvait me donner une copie.

Je me suis alors tournée vers d'autres personnes en Europe qui disposent de copies de la revue *Dialogue*, ainsi que d'autres petites publications dont *Dialogue* avait repris des extraits.

J'ai demandé à ces personnes si elles pouvaient trouver une référence pour moi, mais jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé la référence qui avait été mentionnée par les témoins. J'ai plutôt trouvé une autre référence qui en fait dit le contraire: dans la référence en question, qui date de novembre 1991, tirée de la publication «*Radioscopie de la presse rwandaise*» et publiée dans la revue *Dialogue*, il est inclus une phrase qui condamne spécifiquement 'Les dix commandements des Hutus' (contenus dans *Kangura*) comme étant une illustration de l'esprit raciste qui circulait dans la presse rwandaise.

Hirondelle: Quelle idée vous faites-vous des tribunaux Gacaca après avoir comparu devant l'un d'eux?

Alison Des Forges : Les tribunaux Gacaca ont été créés pour résoudre un gros problème, et personne n'a jusqu'à ce jour proposé de solution à ce problème: il s'agit de garder beaucoup de personnes dans des prisons pendant longtemps. C'est un problème sérieux quand on sait que la culpabilité de ces gens n'a pas été démontrée.

La solution a été envisagée dans l'espoir d'accélérer le processus de justice, mais elle n'a pas encore réussi à faire avancer le processus de justice.

Nous avons anticipé, avant le début des Gacaca, que les résultats allaient varier d'une communauté à l'autre, de même que la performance de tout système de justice peut varier d'une juridiction à l'autre. De la même façon, certains jugements peuvent arriver à se conformer à ce que la plupart des

observateurs pourraient qualifier de niveau acceptable d'équité, d'autres n'y arriveront pas

Au cours de ma dernière visite au Rwanda, j'ai eu l'occasion d'assister à deux sessions Gacaca, l'une concernant le Père Theunis, et l'autre, plusieurs jours plus tôt, un procès proprement dit.

Je dirais que sur la base de ce que j'ai pu observer, ma première observation à savoir qu'il y aurait des variations en termes de qualité s'est avérée fondée, c'est à dire que le procès impliquant une autre personne, un Rwandais, m'a donné l'impression d'être plus objectivement conduit que celui du Père Theunis.

Cela dit, le procès du Père Theunis, même s'il est apparu comme une démonstration publique de grande envergure, lui a quand même permis de s'expliquer et de répondre aux accusations portées contre lui. Ce qui n'est pas toujours le cas à ce stade de Gacaca en phase accusatoire.

En d'autres termes, c'était sans nul doute bon signe que le Père Theunis ait pu s'exprimer librement, et qu'il pouvait fort heureusement le faire en Kinyarwanda. Il a fait entendre sa voix très clairement et logiquement, de sorte que ceux qui étaient à l'audience pouvaient comprendre, s'ils le voulaient, ses points de vue sur les accusations pesant sur lui.

Maintenant que le procès a été remis au parquet, tout ce que nous pouvons espérer est que les autorités judiciaires vont libérer le Père Theunis, au cas où les preuves s'avèrent insuffisantes.

Il faut le faire comparaître devant des instances qui soient compatibles avec les normes internationales de justice car, après tout, le Rwanda dit être un gouvernement qui applique la loi, et il a adhéré à certaines conventions internationales sur la manière dont les individus doivent être jugés dans des systèmes judiciaires.

Hirondelle: L'arrestation du Père Theunis pourrait-elle avoir un impact sur les relations entre le Rwanda et la Belgique ?

Alison Des Forges : Je pense que cette arrestation a déjà eu un impact considérable. Le Rwanda bénéficie d'un soutien énorme de la Belgique avec laquelle il a déjà signé un accord de coopération en matière judiciaire, surtout en ce qui concerne des questions en rapport avec le génocide. Pourtant, les autorités belges affirment qu'elles n'ont jamais été informées que les Rwandais préparaient un dossier contre le Père Theunis, qui est un citoyen belge. Elles ont été mises devant le fait accompli.

Cela paraît surprenant étant donné le degré de coopération qui existe déjà et qui a impliqué les mêmes personnes du bureau du procureur ayant joué un rôle dans la préparation du dossier contre le Père Theunis.

L'on ne peut donc pas dire que le parquet rwandais n'était pas au courant de l'existence de telles relations avec les autorités judiciaires belges car en fait l'une des personnes du bureau du procureur avait joué un rôle très important dans cette coopération avec les Belges.

GA/AT/GF

© Agence Hirondelle

Arrestation du père Guy Theunis : Quelques réactions

par Maurice Niwese/Belgique. (Le 12 septembre 2005)

Mardi le 6 septembre 2005, le Rwanda arrête le père belge Guy Theunis au moment où, en transit à l'aéroport international de Kigali, il s'apprête à prendre l'avion pour Bruxelles. Il est accusé de crime contre l'humanité. Son arrestation surprend nombre d'observateurs et provoque diverses réactions.

La famille et ses amis

A Bruxelles, la famille de Guy Theunis ne comprend pas ce qui se passe d'autant plus que ce n'est pas la première fois que le missionnaire se rend au Rwanda après 1994. « Il y a six mois, rapporte *La Dernière Heure* du 8 septembre 2005, le Rwanda avait délivré un visa au Belge qui avait séjourné à Kigali » sans être inquiet. D'après la famille, l'action du père Theunis au Rwanda a sauvé de nombreux Rwandais qui pourraient témoigner. S'il est arrêté, c'est qu'il dérange, puisque c'est un « homme qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense ». Cette incompréhension anime les amis et les confrères du père Theunis. D'après le père Henri Blanchart cité par *Le Figaro*, il serait aberrant d'accuser son confrère de génocide. Non seulement il a été évacué du Rwanda dès le début du génocide, mais aussi il est « fondateur d'un mouvement rwandais de défense des droits de l'homme ».

Le gouvernement belge

Les autorités belges ont été elles aussi prises au dépourvu et ont protesté contre cette arrestation. Dans un communiqué adressé à PANAPRESS, « le ministre des Affaires étrangères, Karl de Gucht, déclare avoir adressé une demande d'explication à l'ambassade du Rwanda pour connaître les raisons de l'arrestation du religieux belge ». De Gucht s'étonne, puisque le gouvernement belge n'a jamais été mis au courant de l'éventuelle participation au génocide du père Theunis, alors que la Belgique a jugé « des Rwandais – notamment deux religieuses – impliqués dans le génocide ».

Réaction d'Alison Des Forges

Le Nouvel Observateur du 12 septembre 2005, rapporte que le père Theunis a été traduit devant le tribunal gacaca, dimanche le 11 septembre. Devant neuf juges, l'accusé habillé en rose, tenue des prisonniers au Rwanda, a dit qu'il avait été surpris d'avoir été arrêté et qu'il ne comprenait rien de tout ce qui lui arrivait. Il répondait à la question du président du tribunal gacaca « Vous êtes accusé d'avoir incité les gens à faire le génocide. Qu'en dites-vous ? » Les débats menés en Kinyarwanda ont porté sur les écrits et les déclarations attribués à l'accusé. La séance cherchait à déterminer si ces écrits et ces déclarations constituaient une incitation au génocide. « Dans le public, écrit *La libre Belgique* mise en ligne le 12 septembre 2005, en plus des témoins, on comptait des responsables rwandais, dont plusieurs se sont levés pour témoigner, des membres du corps diplomatique et des représentants d'organisations de défense des droits de l'homme ».

L'historienne américaine Alison Des Forges, présente à la séance, a mis en question la compétence des gacaca à statuer sur certains écrits du père Theunis « dans la mesure où ils ne dataient pas de la période octobre 1990 – décembre 1994 pour laquelle les gacaca ont

compétence ». Les arguments de Des Forges ont été contrecarrés par ceux qui avaient déjà témoigné. Les neuf juges de gacaca ont finalement classé le père Theunis dans la catégorie des planificateurs du génocide. Ce qui leur a permis de se déclarer incompetents à le juger et de le renvoyer devant les tribunaux classiques.

D'autres réactions

Sur les forums de discussion, les débats passionnés font rage. Les positions cyniques semblent se réjouir de cette arrestation. D'après certaines personnes, la Belgique, qui est fière de juger des Rwandais, doit accepter que le Rwanda fasse de même en jugeant des Belges. D'autres gens vont plus loin dans leur cynisme en affirmant qu'ils n'ont aucune compassion pour le religieux belge. Ils l'accusent d'avoir permis au FPR de prendre le pouvoir en fondant une organisation de défense des droits de l'homme qui dénonçait les crimes commis par le régime de Habyarimana. Une autre tendance semble profiter de ce qui arrive au père Theunis pour dissuader des Européens à critiquer le pouvoir en place à Kigali. Cette tendance avance déjà des noms de ceux qui seront bientôt arrêtés. Inutile de dire que ces positions radicales sont combattues par plusieurs autres netters qui mettent en avant l'engagement du père Theunis pour la défense des droits de tous les humains.

Pourquoi pourrait-on arrêter un innocent ?

Plusieurs points de vue sont avancés. Dans sa déclaration du 9 septembre 2005, Alphonse Krugger note que cette arrestation cadre bien avec la politique du gouvernement rwandais qui se résume en cette phrase : faire du mal et en tirer profit. D'après Krugger, « arrêter un père blanc d'une grande respectabilité jette le trouble sur l'église catholique, la Belgique et l'Union européenne ». C'est, poursuit-il, une stratégie, pour les dirigeants rwandais, d'anticiper « les menaces d'arrestation par la justice européenne qui pèsent sur eux, notamment en France, en Espagne et pourquoi pas en Belgique ». Cette arrestation présenterait un double avantage : si Theunis est libéré, le gouvernement rwandais dira que la justice au Rwanda est indépendante. D'un autre côté, si un responsable rwandais est poursuivi par les juridictions européennes, cela sera considéré comme une vengeance ou un règlement de compte.

Il est reste également préoccupant de voir combien les charges retenues contre le père Theunis ont varié au fil du temps. S'il est aujourd'hui inculpé d'incitation au génocide, il ne faut pas oublier qu'à son arrestation, « les services de la Sûreté de l'Etat rwandais qui l'ont arrêté l'accus[ai]ent d'avoir eu des contacts avec des officiers des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), groupe rebelle rwandais basé dans le Kivu, en RDC. » (*Express* du 9/09/05). Cette variation de charges pousse à se demander si le père Theunis est réellement incarcéré pour ce dont il est officiellement accusé ou s'il n'est pas victime d'une grande machination. Terminons cette revue de quelques réactions en notant un autre fait : après l'arrestation du père Theunis, le Rwanda vient d'expulser Michel Reuliaux, un restaurateur belge établi à Kigali. Y a-t-il lieu de mettre une quelconque relation entre ces deux événements ? La suite nous le dira.

LE PERE GUY THEUNIS A COMPARU DEVANT LES JURIDICTIONS GACACA CE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2005

Le Père Guy THEUNIS a comparu ce dimanche 11 septembre 2005 devant les juridictions participatives GACACA de la Cellule UBUMWE, Secteur RUGENGE, District NYARUGENGE, Mairie de la Ville de KIGALI. C'est dans cette localité que se trouve la Communauté des

Missionnaires d'Afrique (dit communément CELA, Centre d'Etude des Langues) dont faisait partie le Père Guy jusqu'en avril 1994.

Il est à rappeler que le Père Guy THEUNIS a été arrêté mardi le 6 septembre 2005 alors qu'il se préparait à s'embarquer sur l'avion de SN Brussels Airlines. Il était arrivé au Rwanda la veille en provenance de la RDC où il venait de passer quelques jours pour l'animation d'une session. Il a été détenu à la Brigade Policière de Remera jusqu'à vendredi 9 septembre où il a été transféré à la Prison Centrale de Kigali (communément appelée 1930).

Les séances de Gacaca dans la Cellule Ubumwe ont débuté vers 9h00 du matin sur le terrain de la Paroisse Ste Famille. Elles se sont déroulées en kinyarwanda (langue nationale) sauf deux témoins qui ont eu besoin d'un interprète en français et en anglais.

Beaucoup de témoins à charge se sont relayés pour l'accuser de tous les maux : collaborateur des génocidaires, ami des génocidaires, idéologue du génocide, génocidaire comme les autres, révisionniste, négationniste, tortionnaire, nazi, ennemi du FPR, etc...

Certaines de ces accusations se réfèrent à son engagement comme journaliste de la Revue Dialogue que les accusateurs considèrent comme le canal de diffusion de l'idéologie génocidaire, parme hutu, entretenue par des génocidaires ou des Hutu power. Ces témoins à charge sont ceux qui ont travaillé ou vécu ensemble avec le Père ; d'autres sont ceux qui se sont improvisés comme chercheurs en génocide ou des journalistes « spécialistes » de l'idéologie du génocide. D'autres sont ceux qui ont entendu parler du Père Guy Theunis, qui se disent être rescapés de la Paroisse Ste Famille et qui déclarent avoir vu le Père Guy en compagnie des génocidaires durant toute la période du génocide en oubliant qu'il avait quitté le pays depuis le 13 avril 1994 !

D'autres accusations se réfèrent aux fax qu'il aurait diffusés en Europe en décrivant les atrocités qui se commettaient dans le pays. Ils citent certaines références comme « le nettoyage continu », insinuant l'extermination des Tutsis, et concluent par là que le Père avait choisi le camp des génocidaires et s'identifie comme un porte-parole du journal Kangura, journal extrémiste et que son action a influencé négativement l'opinion internationale et contribué au retard de l'intervention de la part de cette communauté.

Comme membres de l'association pour la défense des droits de l'homme, ADL, le Père est accusé d'avoir défendu seulement les intérêts des Hutu, condamnant les Tutsis comme responsables de leur malheur à cause de l'attaque du FPR.

Voici quelques témoignages suivis à partir de 11h25 :

Témoignages à charge

Le témoin 1 condamne la Revue Dialogue pour son négationnisme, pour la diffusion dans le monde des écrits de Kangura

Le témoin 2 condamne le silence des fax envoyés en Europe sur l'identité de ceux qui perpétreraient les massacres dans la partie sous le contrôle gouvernemental alors qu'ils étaient nommés dans la zone sous le contrôle du FPR. Il condamne également le fait que le 1^{er} numéro de Dialogue paru après le génocide « n'a rien dit sur le génocide, n'a jamais déploré les morts ». Le Père « nie le génocide », « le reconnaît seulement puisque le Pape l'a reconnu et en dehors du pape il ne le reconnaît pas ». « Il n'a

cessé de diffuser l'idéologie de ceux qui avaient commis le génocide ». « Lui qui se prénomme journaliste de la République du Rwanda (ça dit ce que ça veut dire) dit qu'il qu'il ne s'est rien passé (silence sur le génocide) ». « Ces écrits se trouvent sur internet ». « Il a financé la fondation des radio, comme Radio Amizero, et des journaux génocidaires. Il a collaboré avec le fondateur de la RDR, qui est le bastion des partisans de la CDR et du MRND ».

Le témoin 3 (une dame journaliste) affirme que le Père « haïssait les Tutsis et qu'il continue de les haïr »... « haïssait le FPR »... « a allumé le feu incendiaire dans ses écrits ».

Le témoin 4, affirme que c'est Monsieur Claude DUSAIDI, porte-parole du FPR, qui a convaincu le Conseil de Sécurité des Nations-Unies de reconnaître les massacres du Rwanda comme « un génocide ».

Le témoin 5, exhibe une photo du Père en compagnie de Monsieur Ferdinand NAHIMANA, des colonels Anatole NSENGIYUMVA et Augustin NDINDILYIMANA, et affirmait qu'ils étaient en train de préparer les plans de la CDR. Il affirme que le Père a torturé un certain Rugema (qui était député), qu'il « est plus politicien qu'autre chose ».

Le témoin 6 condamne le Père au même titre que l'Abbé Munyeshyaka qui a « exterminé les réfugiés à la Sainte Famille et les a poursuivis au Centre de Pastorale St Paul »

Le témoin 7 (une dame rescapée de Ste Famille) affirme avoir vu le Père Theunis « en compagnie de Mbonampeka (membre du PL) devant le CND où l'on avait détenu les complices du FPR (ibyitso) ; celle-ci a aussi chargé l'Abbé Munyeshyaka. Elle affirme aussi que l'Abbé Anaclét « a fui la Paroisse Ste Famille à cause de celui-ci » (le Père Guy).

Le témoin 8 qui considère le Père Guy comme « ami des Hutu » et comme défenseur des droits de l'homme, demande par la suite ce que le Père a fait pour défendre les intérêts des Hutu du Nduga (Abahutu b'Abanyenduga) et « pour lutter contre l'équilibre ethnique ».

Le témoin 9 demande pourquoi après 1994 l'Imprimerie Pallotti Presse a refusé l'impression de Dialogue, pourquoi l'acharnement du Père dans la collaboration avec les génocidaires, ses liaisons avec l'IDC (International Démocrate Chrétien) ; les réunions auxquelles il a participé...

Le témoin 10, qui réagit avec acharnement au témoignage à décharge d'Alison Desforges, étale longuement la responsabilité de l'Eglise en disant que l'Etat ne pouvait pas seul déclencher le génocide, les massacres, sans l'implication de l'Eglise. Ce procès doit être une référence, un modèle, pour d'autres procès qui vont juger de la responsabilité de l'Eglise. Il accuse le Père Guy Theunis d'avoir travaillé, avec d'autres prêtres, à la traduction en Kinyarwanda du livre de Hitler « Mein Kampf ».

Témoignage à décharge

Le Témoin à décharge qui se présente comme spécialiste de l'Histoire du Rwanda sous Musinga s'est orientée depuis 1991 dans la défense des droits de l'homme. Elle s'est présentée plusieurs fois comme témoin à charge des génocidaires. Elle apprécie le travail du Père Guy dans la défense des droits de l'homme. « Il a fait un grand travail dans la défense des droits de l'homme aussi bien pour les Tutsi, les Hutu et les Twa ». « Gacaca a la compétence sur les crimes de la période 1990-1994, des crimes en dehors de cette période ne relève pas de sa compétence ». « Pour parler d'incitation au génocide, il faut que cette incitation s'adresse à la population concernée en général, or les fax dont il est question et qui influencent de telles affirmations sont

adressés à un groupe restreint... Est-ce que cette juridiction va-t-elle rester dans les limites du droits ? »

Quelques interventions du Père Guy

Le Père Guy Theunis a montré dans ses réponses une grande maîtrise du Kinyarwanda ; il a aussi manifesté un calme exceptionnel devant des témoins à charge qui avaient la mission de l'humilier par toutes les manières.

« Je n'ai jamais haï les Tutsis, au contraire dans ma vie je les ai aimé beaucoup, ; ils le savent bien car j'ai vécu dans des régions où il y avait beaucoup de Tutsis à Cyanika et à Rwamagana».

« Là où j'ai dit que les attaques du FPR allaient provoquer les massacres des Tutsis, je l'ai dit en partant de l'expérience personnelle de l'histoire du Rwanda depuis les attaques au Bugesera... ».

« Je n'ai pas fondé la Radio Amahoro, elle a été fondé par un groupe de Rwandais, une cinquantaine ? Je n'ai fait aucune déclaration sur la Radio Amahoro ».

« J'ai été directeur de rédaction de Dialogue de 1989-1992 et de 1995-1997. Je ne travaillais pas seul, on travaillait en équipe ». « Ce qui a été écrit par d'autres ne me concerne pas ». « Je n'ai jamais collaboré avec les politiciens et les génocidaires. J'ai collaboré seulement avec les Rwandais ». « A mon époque je ne connaissais pas de génocidaires, ni les faits qui concluent au génocide... il faut faire la part des choses ; ne confondez pas les époques ! » « J'ai été journaliste à la demande de l'Eglise ». Le numéro 175 de Dialogue, paru directement après l'arrêt du génocide « avait été préparé en mars 1994. C'est pour ça qu'il ne relate pas dans les détails la tragédie de la période du génocide". « J'ai travaillé comme journaliste, j'ai fourni et diffusé toute l'information que je pouvais fournir... pour ce que je n'ai pas pu faire, allez le demander aux autres aussi ... ». « J'ai cité toutes les sources de mes informations, sauf là où j'étais obligé par la loi à l'anonymat ».

Pour ce qui concerne le droit à un avocat qui lui est refusé par le Gacaca, le Père Theunis cite la Constitution rwandaise qui reconnaît à toute personne le droit d'être assistée par un avocat en toute circonstance.

Les délibérations et conclusions

Après les témoignages de tous les témoins et les objections du Père Guy Theunis, les membres du Conseil de Gacaca se sont retirés pour délibérer pendant plus d'une demi-heure. Ils ont tiré ces conclusions :

Considérant la loi cadre régissant les juridictions Gacaca numéro 39 qui reconnaît au Gouvernement Rwandais le droit de traduire toute personne devant le conseil des juridictions Gacaca ;

Considérant aussi le numéro 51 instituant des catégories des crimes de génocide :

Le Père Guy Theunis est classé dans la première catégorie ;

Il reste détenu ;

Il a droit à un avocat comme il l'a toujours souhaité.

La séance fut levée à 16h30.

CathoBel

Rwanda/Belgique - Mission - Justice

L'arrestation du Père Theunis : absurde et inquiétante ! (1)

Reporters sans frontière et les responsables de la revue 'Dialogue', pour laquelle le missionnaire belge a travaillé, ont exprimé leur incrédulité face aux accusations dont il fait l'objet

Bruxelles, le 13 septembre 2005 (CathoBel)

Ce mardi 13 septembre, le bimestriel 'Dialogue', dont le Père Guy Theunis a été un temps secrétaire de rédaction, a organisé une rencontre avec la presse à Bruxelles. Cette revue d'information et de réflexion sur le Rwanda éditée en Belgique entendait éclaircir certains points concernant les accusations qui ont mené à l'arrestation du missionnaire belge, le 6 septembre à Kigali. Démontrant l'absurdité mais aussi la gravité de la situation, les responsables de 'Dialogue', accompagnés d'un représentant de Reporters sans Frontières, ont expliqué en quoi ces accusations étaient non fondées et erronées. Pour rappel, le Père Theunis est soupçonné d'avoir encouragé le génocide et ce, malgré son engagement envers les droits de l'homme et ses interventions pour dénoncer les massacres. Le 11 septembre, un tribunal populaire l'a jugé coupable et classé dans la catégorie 1, celle des génocidaires et planificateurs. Renvoyé à un tribunal de ville, il risque jusqu'à la peine de mort, soulignent les membres de 'Dialogue', appelant à une mobilisation rapide.

Pourquoi le Père belge Guy Theunis, membre de la Société des Missionnaires d'Afrique, a-t-il été arrêté maintenant, alors que ce n'est pas la première fois qu'il remet les pieds au Rwanda depuis 1994 ? Pourquoi lui a-t-on accordé un visa ? Comment a-t-il pu être catégorisé comme « *génocidaire* » par la gacaca, tribunal populaire basé sur les témoignages, qui s'est tenue ce dimanche 11 septembre 2005 ? Comment les accusateurs de Guy Theunis ont-ils pu déduire de ses activités au sein de la revue 'Dialogue' qu'il incitait au génocide ?... Autant de questions que les membres de 'Dialogue' ont posées lors de la conférence de presse organisée à Bruxelles, ce mardi 13 septembre 2005. Aux côtés des directeur, rédacteur en chef et journalistes du bimestriel catholique d'information et de réflexion sur le Rwanda, un représentant de Reporters sans Frontières (RSF) et de l'association des droits de l'homme 'ADL' étaient eux aussi venus témoigner de l'intégrité du Père Theunis, arrêté à Kigali le 6 septembre dernier, jugé coupable de génocide par un tribunal populaire le 11 et renvoyé vers la justice classique.

Le principal argument avancé par la « gacaca » est que le missionnaire avait incité au génocide en publiant dans 'Dialogue', dont il était secrétaire de rédaction, des textes issus de la revue extrémiste hutue 'Kangura', considéré à présent comme un « média de la haine ». Pour les responsables actuels de la revue 'Dialogue', l'argument ne tient pas la route, loin de là. Et ils en ont démontré toute l'absurdité ce mardi.

'Dialogue', droite dans ses bottes

Pour Charles Ntampaka, actuel rédacteur en chef de 'Dialogue' et avocat au barreau de Bruxelles, ce n'est certainement pas les propos publiés dans le bimestriel qui ont conduit à cette arrestation. « *D'une part Guy Theunis était membre du comité de rédaction. Un comité composé de Hutus et de Tutsi. Il n'a jamais eu de responsabilité éditoriale seul* », explique-t-il d'emblée. « *D'un autre côté, il faut distinguer la revue 'Dialogue', de la revue de presse que nous publions à la demande des ambassades et ONG sur place. Et c'est celles-ci qui reprenait toutes les publications rwandaises !* »

Publiée « momentanément » depuis la Belgique, la revue est cependant toujours distribuée au Rwanda. « *'Dialogue' n'a rien à cacher* », poursuit Charles Ntampaka, qui garde son calme malgré toute son indignation. « *Elle est présentée sous une couverture transparente, pas dans une enveloppe opaque. Le premier exemplaire est envoyé au président rwandais, le second à l'ambassadeur du Rwanda à Bruxelles* ». « *Et jamais, jamais, nous n'avons fait l'objet de critiques, de remarques... Jamais l'un de nos articles particuliers, de nos sujets n'a soulevé de questions !* », « *Alors, pourquoi maintenant, tout à coup, en irait-il autrement ? Comment ont-ils pu découvrir seulement maintenant des écrits qui posent problèmes ?* », interroge-t-il.

Emmanuel Nashi, membre congolais de 'Dialogue' a lui-même « vérifié » le contenu des anciennes éditions. « *Quand la revue s'est ouverte à la problématique des Grands Lacs, nous avons été rassurés par le caractère non-ethnique de son contenu. Avant de la rallier, nous nous sommes assurés qu'elle n'était ni négationniste, ni révisionniste. Quand on a appris les motifs de l'arrestation du père Theunis, nous avons eu un doute. J'ai alors personnellement relu les différents numéros* », ajoute Emmanuel Nashi. « *Je peux maintenant dire, le cœur à l'aise, que cette revue n'est pas et n'a jamais été négationniste* », clame-t-il, après avoir cité quelques passages de 'Dialogue'.

Guy Theunis, militant des droits de l'homme

Quant au fait que le religieux belge puisse avoir été lui-même révisionniste et incitateur au génocide, les membres du comité de rédaction y voient une autre absurdité. « *Lorsque l'on relit les paroles prononcées par Guy Theunis lors des auditions devant le Sénat belge et l'Assemblée Nationale française (Voir ci-dessous), on se rend compte immédiatement que ce n'est pas le cas. Il y dit sa honte d'être Belge devant l'inertie des autorités, il crie que l'on aurait pu arrêter le génocide ! Pourrait-il être un planificateur des massacres qu'il a lui-même dénoncé ?* », interrogent-ils.

Pour Tatien Musabimana, membre de la radio Amahoro (*La Paix*), cette accusation est toute aussi stupide. « *Le Père Theunis a travaillé avec nous, il a fait partie de cette radio dont le message se voulait positif, prônant la fin des massacres et la réconciliation. La première à avoir dénoncé le génocide publiquement. Une radio dont on peut affirmer qu'elle reste « neutre », car nous recevons encore des réactions de part et d'autres* », affirme Tatien Musabimana. « *Il est désolant d'entendre ce qui est reproché au Père Theunis. Qu'il soit taxé de génocidaire, c'est tout simplement incroyable !* », s'exclame-t-il

À sa suite, un membre de l'ADL (Association Rwandaise pour la Défense des droits de la personne et des Libertés publiques) rappelle le rôle du missionnaire belge au sein de cette association qui compte 79 fondateurs, tous Rwandais - sauf Guy Theunis. « *Beaucoup de ces militants des droits de l'homme et compagnons du prêtre ont été assassinés durant le génocide de 1994* », ajoute-t-il, en citant quelques membres de « *l'ADL du père Theunis* » dont la notoriété les écartent du « *camp des tueurs* » ; « *Dans le cadre de ce collectif, il a été très actif dans l'élaboration des déclarations sur les massacres du Bugesera (situé au sud de Kigali avec une forte population tutsi, NDR), qui avaient commencé en mars 1992* », explique-t-il, ajoutant que le religieux avait multiplié les

demandes d'enquête et participé directement à une commission d'enquête internationale composée notamment de 'Human Right Watch et de la 'Fédération Internationale des droits de l'homme' (FIDH). « *L'ADL de Guy Theunis fait également partie des associations ayant dénoncé les « escadrons de la mort » sous le régime du président Habyarimana* », poursuit le représentant de l'ADL, avant de s'exclamer : « *Avec tous ces éléments comment peut-on l'accuser d'avoir été proche du pouvoir génocidaire ?* »

L'inquiétude de 'Reporters sans Frontières'

Représenté lors de la conférence de presse bruxelloise, 'Reporters sans Frontières' (RSF) s'intéresse de près à l'arrestation du Père Theunis. « *D'une part, il est aussi journaliste, et notre rôle est de veillée à la liberté de la presse. De l'autre, Guy Theunis a été un temps notre correspondant au Rwanda et nous a informé sur la violence faite envers la presse. Nous le défendons donc de la manière la plus forte qui soit* », note Jean-François Julliard de RSF. « *Plusieurs opérations sont en cours, tant auprès des autorités rwandaises que pour mobiliser la diplomatie étrangère - belge, française, etc. - ou encore sur place, car la situation humaine est difficile, les conditions de détentions sont loin d'être satisfaisantes* ».

RSF pointe également le durcissement du Rwanda envers la presse. Pour preuves, la multiplication des arrestations de journalistes.

En ce qui concerne les accusations envers 'Dialogue', 'Reporters sans Frontières' signale que la revue ne faisait que reprendre les propos de 'Kangoura' pour mieux en montrer la haine. « *Nous aussi, nous l'avons fait, pour dénoncer leurs propos. Si 'Dialogue' est inquiet pour ça, alors RSF, Amnesty International et bien d'autres doivent l'être aussi* », commente Jean-François Julliard.

Présent lors de la Gacaca, RSF, inquiète, évoque les témoignages évasifs, presque grotesques. « *Il est certain que les tribunaux populaires ont leurs limites. Le problème c'est que maintenant, vu l'encombrement des tribunaux classiques, cela peut prendre des mois, des années. Et que la sentence peut aller jusqu'à la peine de mort... !* »

CathoBel

Belgique/ Rwanda - Justice - Entretien

"Un homme d'une incroyable droiture"

Entretien avec le Père Philippe De Vestele, ami et confrère du Père Guy Theunis, actuellement emprisonné au Rwanda pour incitation à la haine et à la violence

Bruxelles, le 13 septembre 2005 (CathoBel)

Pour le Père Philippe De Vestele, ancien missionnaire au Rwanda et actuellement responsable du Centre 'Amani' à Bruxelles, l'arrestation du Père Guy Theunis est une aberration. "C'est un homme d'une grande loyauté et d'une incroyable droiture, qui s'est toujours rangé du côté des plus pauvres, sans faire aucune distinction de race ou d'ethnie", confie-t-il. Pour lui, il s'agit donc très certainement d'un règlement de compte. "Le régime de Kigali était irrité par ses prises de position et ses critiques à l'égard de la politique menée par le gouvernement en matière de droits de l'homme", explique-t-il.

Ancien missionnaire au Rwanda et responsable du Centre 'Amani' à Bruxelles, le Père Philippe De Vestele est un ami et un confrère du Père Guy Theunis. Profondément indigné par l'arrestation de ce dernier, il a accepté de répondre à quelques questions de l'agence CathoBel.

- Vous êtes un confrère mais aussi un ami du Père Guy Theunis. Que pouvez-vous nous dire de lui ?

- Père Philippe De Vestele : En fait, nous sommes tous deux membres de la Société des Missionnaires d'Afrique et c'est au Rwanda que nous nous sommes rencontrés pour la première fois. Il était engagé dans tout ce qui est droits de l'Homme. Il a d'ailleurs été menacé d'expulsion à plusieurs reprises avant le génocide de 1994 parce qu'il dénonçait certains agissements du régime de Juvénal Habyarimana. C'est un homme d'une grande loyauté et d'une incroyable droiture, qui s'est toujours rangé du côté des plus pauvres, sans faire aucune distinction de race ou d'ethnie. J'ai donc beaucoup de mal à comprendre qu'on ait pu l'arrêter et lui-même doit probablement se demander ce qui lui arrive en ce moment.

- Avez-vous des nouvelles de lui ?

- Père Philippe De Vestele : Non, pas directement. Les seules informations que je reçois actuellement le concernant proviennent des médias africains et européens. Comme tout le monde, j'ai eu l'occasion de le voir à la télé ce week-end lors de sa comparution devant la gacaca (sorte de tribunal populaire, ndlr) et tout ce que je peux dire, c'est qu'il avait l'air serein.

- Comment expliquez-vous son arrestation ?

- Père Philippe De Vestele : Je pense qu'il s'agit d'un règlement de compte. Le régime de Kigali était effectivement irrité par ses prises de position et ses critiques à l'égard de la politique menée par le gouvernement en matière de droits de l'homme. Quand vous arrivez au Rwanda, vous êtes tout d'abord émerveillés devant le luxe et la beauté des bâtiments qui ont été construits à Kigali, mais une fois que vous sortez de la ville, vous constatez très vite que cette richesse - qui est basé sur le pillage du Congo, comme tout le monde le sait - ne profite qu'à quelques-uns et que le reste de la population vit dans la misère la plus totale. C'est cela que le Père Guy Theunis dénonçait et qui n'a probablement pas plu aux autorités rwandaises. Concernant sa comparution devant la gacaca, il faut savoir qu'il existe au Rwanda des syndicats de délateurs, c'est-à-dire des personnes qui sont engagées pour produire des témoignages à charge. C'est donc vraisemblablement à une parodie de procès qu'a eu droit mon confrère, puisqu'il n'y a eu, semble-t-il, qu'un seul témoignage à décharge.

- Que pensez-vous de l'attitude du gouvernement belge dans cette affaire ?

- Père Philippe De Vestele : Il me semble qu'il fait tout ce qu'il peut pour arriver à une solution. Les ministres des Affaires étrangères des deux pays doivent d'ailleurs se rencontrer cette semaine à New York, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour en discuter. Je ne pense pas que le gouvernement belge puisse faire davantage en ce moment, surtout qu'aucun dossier concernant le Père Guy Theunis ne lui avait été transmis jusque là.

- Que peut-on faire pour aider le Père Guy Theunis ?

- Père Philippe De Vestele : En ce moment, plusieurs ONG sont en train de se mobiliser pour lui venir en aide, car toutes, là-bas, le connaissent comme étant un fervent défenseur des droits de

l'homme. Ce que l'on peut faire ici, par contre, c'est donner une information sérieuse et objective concernant cette affaire. J'ai lu, par exemple, dernièrement dans la presse belge que le Père Theunis faisait tache, parmi ses confrères, parce qu'il n'utilisait pas le discours ethniste qui était soi-disant trop souvent le nôtre. Il est possible que l'un ou l'autre Père ait tenu de tels propos, mais je peux vous dire que dans la communauté où je vivais, nous évitions de parler de hutus ou de tutsis et que nous faisons aucune différence entre ces deux ethnies. Un autre journaliste a également écrit que le Père Guy Theunis était directeur de la revue 'Dialogue'. C'est tout à fait faux. Il n'a jamais eu aucune responsabilité dans ce média, car toutes les décisions qui y étaient prises étaient toujours collectives. Il s'occupait simplement de la revue de presse et de la recension des livres. Point à la ligne.

- **Et concernant cette revue de presse, que pouvez-vous dire ?**

- **Père Philippe De Vestele :** Tout d'abord, qu'il remettait toujours en contexte les extraits qu'il reprenait dans sa revue de presse, allant même dans certains cas jusqu'à en dénoncer la teneur si elle lui semblait comporter une incitation à la haine et à la violence. Ensuite, que cette revue de la presse rwandaise était destinée à la presse étrangère et aux diplomates, afin de leur faire connaître l'évolution de la situation politique à Kigali. Dans ce sens, elle fut donc très utile pour tirer la sonnette d'alarme avant la catastrophe.

[source: site internet de l'agence MISNA]

RWANDA 14/9/2005 17.38

MISSIONNAIRE ARRÊTÉ: INTERVIEW DE LA MISNA AU PROCUREUR NATIONAL RWANDAIS

"Physiquement et mentalement père Theunis se porte bien. Ses conditions de détentions se sont améliorées. Il a plus d'espace, a des livres à sa disposition et peut même travailler en toute tranquillité dans sa cellule. Il tient le coup". Telles sont les dernières nouvelles du missionnaire belge, retenu à Kigali depuis une semaine, transmises à la MISNA par père Gérard Chabanon, le Supérieur Général des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), la congrégation à laquelle appartient père Theunis. Il y a maintenant une semaine qu'il a été arrêté à l'aéroport international rwandais où il transitait, de retour d'un mois en République démocratique du Congo voisine. De nombreux médias internationaux suivent le cas de près, comme 'Libération' ou 'Le Monde' qui dans un article publié sur son édition d'aujourd'hui avance trois hypothèses explicatives. **Le quotidien français parle de cette arrestation comme d'un moyen pour Kigali de faire pression sur le gouvernement belge, qui tolère la présence dans le pays d'opposants au parti du président rwandais Kagamé (le Fpr); d'une tentative de règlements de comptes avec l'Église catholique et de nombreux exilés qui critiquent les violations des droits de l'homme dans leur pays; mais aussi pour contester les entraves des autorités belges aux exportations illégales de minerais à partir de Kigali.** La MISNA, qui dès le départ a suivi de près 'l'affaire Theunis', propose aujourd'hui une interview faite au procureur rwandais compétent au niveau national, Maître Emmanuel Rukangira, dans une tentative de tirer au clair certaines zones d'ombre et mécanismes complexes du fonctionnement de la justice au Pays des Mille Collines.

Question: *Dimanche dernier, le Gacaca devant lequel s'est présenté le père Guy Theunis l'a inséré dans la catégorie 1, celle des planificateurs du génocide, et transmis le dossier à la justice ordinaire. Quelle est la procédure suivie par la justice rwandaise à ce stade ?*

Réponse: Le parquet compétent pour le dossier Theunis est celui de Kigali puisque l'audience du Gacaca, au vu des témoignages entendus, a établi qu'il faisait partie de la première catégorie des responsables de génocide. À présent le parquet de Kigali procède à la phase d'instruction du dossier, c'est-à-dire que des témoins à la charge et à la décharge de l'accusé sont entendus, des pièces sont ajoutées pour compléter le fascicule. Le parquet présentera ensuite un acte d'accusation formel devant le tribunal de Kigali, qui fixera alors une date d'audience.

Q: L'attention de la communauté internationale est grande sur cette affaire. Quels délais prévoyez-vous pour l'audience ?

R: **Ne faisant pas partie du parquet compétent, je ne peux avancer aucune date précise. Ce que je peux vous dire c'est qu'il ne s'agit pas du seul dossier classé dans la catégorie 1. Il y en a beaucoup d'autres et c'est le parquet de Kigali qui devra décider quelles sont les priorités. Le procureur de Kigali en charge de ce dossier est Maître Raphaël N'Garanbe.**

Q : *Quels sont les chefs d'accusation formellement adressés à père Theunis ?*

R : Il est accusé **d'incitation à commettre le crime de génocide**. L'autre accusation – **révisionnisme et négationnisme successifs – formulée vient renforcer le caractère intentionnel de la première** accusation. La première accusation fait référence à la période 1990-1994 tandis que la seconde à la période successive du génocide. **Le révisionnisme est une infraction à part.**

Q : *Quelle est la peine encourue par Père Theunis ?*

R : Notre loi prévoit la peine de mort comme peine maximale pour les accusés faisant partie de la catégorie 1 à savoir **les planificateurs, organisateurs, incitateurs, superviseurs et encadreurs du crime de génocide**. Mais je ne veux pas faire ici le procès de Theunis. Nous verrons bien quelle sera la sentence finale.

Q : *Entre temps, où père Theunis est-il détenu ?*

R : Il est en état de détention préventive dans la prison centrale de Kigali, et ce jusqu'au jour de l'audience.

Q : *Comment se fait-il que le religieux belge n'ait pas été inquiété plus tôt, lors d'un de ses passages précédents au Rwanda ?*

R : Il a été arrêté par les services habilités à le faire. Sans doute ces dernières années sa présence n'avait pas été remarquée, il n'avait pas été vu...

Q : *Pourquoi les autorités de Kigali n'ont-elles jamais demandé la collaboration de la justice belge sur ce dossier ?*

R : Le génocide représente un contentieux beaucoup trop grand, il y a tellement de dossiers à traiter. Dans tous les cas la question n'est pas de savoir pourquoi il n'a pas été arrêté avant. Le crime de génocide est imprescriptible. (propos recueillis par Véronique Viriglio)[VV]

Copyright © MISNA
Reproduction autorisée en citant la source.

+++++

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une justice manipulée par le FPR-Inkotanyi sape les bases de l'unité et de la réconciliation entre les Rwandais

Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda(FDLR), le « National Convention-Ubumwe » et le Pacte Démocratique National(PDN) rejettent énergiquement l'arrestation aussi surprenante qu'arbitraire du Père Guy Theunis appréhendé par les services de sécurité à l'aéroport de Kanombe(Kigali) le mardi 06 septembre 2005 alors qu'il était en transit pour la Belgique.

Nos organisations dénoncent avec vigueur toutes les actions de harcèlement engagées contre la presse indépendante au Rwanda. En particulier, nous sommes solidaires de l'association qui édite la revue « Dialogue » qui, ces derniers mois, se trouve dans le collimateur des valets du FPR . Ces propagandistes du régime de Kigali ont en effet tenté de récupérer la revue Dialogue mais sans succès jusqu'à ce jour. Le fait qu'on reproche au Père Guy Theunis d'avoir été Secrétaire de rédaction de la revue Dialogue prouve largement que le FPR et son Président sont de véritables prédateurs de la liberté de la presse.

Par ailleurs, nos organisations tiennent à exprimer leur soutien au bimensuel « UMUCO » victime du harcèlement des services de sécurité et dont l'un des rédacteurs Monsieur Jean Léonard Rugambage est incarcéré dans la prison centrale de Gitarama depuis le 12 septembre 2005, coupable uniquement d'avoir critiqué le fonctionnement des juridictions « gacaca ». Il en est de même du Rédacteur en chef du bimensuel Monsieur Bonaventure Bizumuremyi quotidiennement convoqué par les services de police pour avoir osé dénoncé les conditions du procès de l'ancien Chef de l'Etat Monsieur Pasteur Bizimungu aujourd'hui en prison pour avoir tenté de créer un parti politique d'opposition.

Nos formations estiment que les raisons qui ont poussé le pouvoir du FPR à arrêter le missionnaire belge ne sauraient être autres que politiques. De notoriété publique, la justice rwandaise est aux ordres du FPR-Inkotanyi. Nous lançons un appel pressant à tous les rwandais toutes catégories confondues afin qu'ils se lèvent comme un seul homme pour combattre la dictature du FPR-Inkotanyi et de son Chef Paul Kagame.

Nos organisations sont déterminées à conjuguer leurs forces en vue de lutter contre la terreur du FPR-Inkotanyi qui a pratiquement traumatisé tout un peuple en instaurant un climat dangereux de délation au sein de la population allant jusqu'à des dénonciations calomnieuses entre des membres d'une même famille sous l'incitation des autorités indignes.

Nos formations invitent une fois de plus le Président Kagame à revenir à la raison en cessant de se comporter comme un terroriste contre son peuple et enfin à comprendre que les Rwandais ne resteront pas indéfiniment passifs face à des traitements qui les assimilent à un cheptel dont il pourrait disposer à sa guise. Les Rwandais ne sauraient accepter d'être assimilés à une moisson

appartenant à Paul Kagame qui aurait stocké celle-ci dans le Rwanda ainsi réduit à son propre « grenier » dont il aurait confié la gestion à son parti le FPR-Inkotanyi.

Notre pays n'a aucun intérêt dans un bras de fer avec la Belgique ou un pays quelconque, moins encore avec des Confessions religieuses telle que l'Eglise catholique. L'on ne peut comprendre pourquoi le gouvernement de Kigali s'investit dans des actes d'humiliation à l'encontre des personnes innocentes alors que des criminels avérés continuent de couler des jours tranquilles au sein de diverses institutions rwandaises dont le FPR-Inkotanyi constitue incontestablement le moteur. Comment comprendre qu'environ trente mille personnes ayant reconnu et avoué leurs responsabilités dans le génocide soient libérés quand au même moment des innocents sont jetés en prison avant même d'être informés des faits leur reprochés ?

Il est tout aussi curieux qu'incompréhensible de voir le FPR s'empresser d'arrêter le Père Guy Theunis sans en avoir préalablement informé le Gouvernement belge et le cas échéant lui demander de poursuivre le dossier, étant donné que la Belgique déploie beaucoup d'efforts pour affronter le génocide rwandais sans détours.

Nos organisations sont convaincues que les juridictions « gacaca » dans leur fonctionnement actuel ne peuvent conduire les Rwandais vers une unité et une réconciliation durables. Nous appelons tous les Rwandais à se mobiliser pour dénoncer des pratiques rétrogrades du FPR-Inkotanyi et à rejeter tout acte d'injustice visant autrui quand bien même les y pousseraient des autorités corrompues et indignes.

Nos formations en appellent à la vigilance de la Communauté internationale pour qu'elle ne cautionne plus les injustices instaurées par le FPR-Inkotanyi à travers un système judiciaire qui de plus en plus ternit l'image de notre pays dans le concert des nations. Aussi demandons-nous aux pays et aux organisations qui financent le système judiciaire rwandais de s'assurer de l'utilisation judicieuse des fonds octroyés.

Nos partis sont aussi persuadés que les actes engagés contre ceux qui critiquent le pouvoir du FPR-Inkotanyi visent à dissuader les opposants politiques de continuer d'exiger l'ouverture de l'espace politique afin qu'ils puissent rentrer au pays en vue d'y poursuivre leurs activités politiques. De même, le FPR est toujours sur le qui-vive de peur de voir un jour la lumière faite sur son rôle dans le génocide ou dans d'autres crimes contre l'humanité alors que jusqu'à ce jour il s'était présenté comme le donneur de leçons à propos des événements tragiques du Rwanda et de la région des Grands Lacs.

Nos organisations sont parfaitement conscientes du fait que le FPR-Inkotanyi entend intimider la justice internationale en vue de la dissuader d'engager d'éventuelles poursuites contre des cadres du FPR impliqués dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous saisissons la présente occasion pour insister auprès des instances judiciaires internationales et des pays qui s'y sont engagés à accélérer les procédures pour que les éléments du FPR soupçonnés d'avoir trempé dans les crimes soient amenés devant les tribunaux compétents. Nous sommes fermement convaincus qu'il n'y aura pas d'unité et de réconciliation véritables au Rwanda si le FPR-Inkotanyi continue de pratiquer une justice à sens unique.

Nous estimons urgent d'entreprendre des réformes profondes au niveau du fonctionnement des juridictions « gacaca » voire leur dissolution au profit de mécanismes juridiques et politiques plus appropriés car au lieu de servir de base à l'unité et à la réconciliation des Rwandais, les « gacaca » en sont devenus aujourd'hui le principal obstacle. Nous demandons à la Communauté internationale

d'user de son influence pour amener le Gouvernement du FPR à ouvrir l'espace politique plutôt que de continuer à se servir du génocide qu'il a réduit à un instrument de chantage politique et diplomatique.

Nous dénonçons la stratégie de la provocation à l'endroit des pays qui accueillent les réfugiés rwandais de plus en plus nombreux à fuir la dictature du FPR et son Président qui ne leur laissent aucun répit.

Nous réitérons notre ferme condamnation de tous les responsables du génocide et des crimes contre l'humanité au Rwanda et dans la région des Grands Lacs. A nos yeux, le cynisme des auteurs du génocide n'a d'égal que celui de ceux qui en ont fait leur fonds de commerce et un outil de chantage dans leur politique régionale et internationale.

Nous demandons aux Rwandais, aussi bien des civils que des militaires et en particulier aux politiciens, de se libérer de la peur et de se lever comme un seul homme en vue de militer pour leurs droits et libertés en se libérant du joug du FPR-Inkotanyi qui cherche à les maintenir sous sa domination criminelle qui a déjà considérablement terni la réputation du rwandais dans la région des Grands Lacs et dans le reste du monde.

Fait à Bruxelles, le 16 septembre 2005

Pour les FDLR

Emmanuel HAKIZIMANA(sé)
Président

Pour "National Convention-Ubumwe"

Gen. BEM. Emmanuel HABYARIMANA(sé)
Président

Pour le PDN

Déogratias MUSHAYIDI(sé)
Secrétaire Général & Porte-parole